

Résultats des mesures semi continues

Les éléments contrôlés selon l'arrêté ministériel du 20/09/2002	Période de prélèvement	Résultats des prélèvements	
Dioxines et Furanes Seuil réglementaire $< 0,1 \text{ ng} - \text{I-TEQ/Nm}^3$	Année 2020	Ligne 1 $\text{ng} - \text{I-TEQ/Nm}^3$	Ligne 2 $\text{ng} - \text{I-TEQ/Nm}^3$
	23 décembre. – 20 janvier	0,0004	0,0006
	20 janvier. - 17 février	0,002	0,0008
	17 février. – 16 mars	0,0005	0,0005
	16 mars. – 14 avril	0,0009	0,0006
	14 avril. – 11 mai	0,0036	0,0014
	11 mai. – 8 juin	0,0018	0,008
	8 juin. – 6 juillet	0,0022	0,0014
	6 juillet – 3 août	0,0189*	0,0013
	3 août - 31 août	0,0061	0,0088
	31 août – 29 septembre	0,0006	0,0012
	29 septembre – 26 octobre	0,001	0,0005
	26 octobre – 23 novembre	0,0004	0,0004
	23 novembre – 21 décembre	0,0007	0,0004

* Concentration calculée maximisée du fait d'une valeur de volume de prélèvement erronée fourni par le préleveur en fin de période suite à un dysfonctionnement. Utilisation du dernier volume valide connu pour calcul de la concentration. Même dans ces conditions défavorable de calcul, la concentration de Dioxine/Furannes est en dessous de la valeur limite réglementaire.